



## Divorce sur demande accepté

Par **maelise**, le **13/01/2010** à **18:26**

Bonjour,

je suis divorcée depuis le 8 janvier 2010, la non conciliation a eu lieu en novembre 2007 je voudrais savoir si tout ce qui a été acheté avant le divorce rentre dans la communauté, il n'y a pas eu de date de jouissance divise, une liquidation des biens va bientôt avoir lieu et je précise qu'il n'y a pas eu de contrat de mariage.

Déjà mon mari avant la non conciliation il avait acheté un véhicule sans m'en parler, une fois que je l'avait découvert, j'en ai parlé à l'audience ce qui fait qu'il a été débouté de la jouissance de ce véhicule, mais cela ne l'a pas empêché de continuer de rouler avec pendant plus d'un an avec, il en a profité pour la vendre à son frère qui n'a pas le permis.

donc j'ai déposé plainte pour détournement de biens, j'en ai averti la sous-préfecture qui a annulé la carte grise et j'ai fait saisir le véhicule qui attend la liquidation, pourriez-vous me dire si je peux demander une indemnité d'occupation de cette voiture puisqu'il a été donné un titre privatif et si je peux demander l'article 1477 du code civil et cela à la liquidation.

un notaire va être désigné, mais je sais déjà qu'il y aura un procès verbal de difficulté notarié et mon mari qui n'est pas français risque de partir dans son pays, si il part est-ce que je peux demander au tribunal l'attribution du véhicule alors que dans mon divorce il m'a été débouté.

Merci pour votre attention, cordialement.